



Pratiquer un syndicalisme de transformation sociale : les choix du Sgen-CFDT

Préambule

Le choix de faire une résolution sur notre type de syndicalisme n'est pas le fait du hasard. Ce choix s'inscrit dans un contexte très difficile vécu par notre organisation depuis le 15 mai 2003. La perte de confiance - parfois plus - envers le projet et encore plus vis-à-vis de la stratégie de notre confédération n'a sans doute jamais été aussi importante chez un grand nombre d'adhérent-e-s.

Cette résolution n'a donc pas pour but de développer ou de recenser tous les projets, toutes les valeurs portés par le syndicalisme de transformation sociale du Sgen-CFDT. Les résolutions des congrès précédents constituent un patrimoine toujours d'actualité.

En revanche, cette résolution a, entre autres, pour but :

- de réaffirmer et de vérifier la pertinence des choix originaux effectués par le Sgen lors de sa création en 1937 ;
- de préciser un certain nombre d'options constituant notre syndicalisme ;
- de développer notre stratégie en rappelant ce qu'est ou n'est pas notre syndicalisme ;
- d'ancrer davantage notre syndicalisme dans les grands débats de la société d'aujourd'hui.

Cette résolution se veut une contribution au nécessaire débat de toute la CFDT, débat qui s'impose plus que jamais.

I- Le choix d'un syndicalisme laïque, général et confédéré

1. Le syndicalisme : un enjeu social

De 40% des salariés en 1947, les syndiqués français ne représentent plus aujourd'hui que 8%. Avec environ 30% de syndiqués, notre secteur est sans doute moins touché mais l'érosion se poursuit.

À ce faible taux de syndicalisation s'ajoute un émiettement du paysage syndical considérable, tout particulièrement à l'Éducation.

Le cataclysme électoral du 21 avril 2002 a révélé une grande défiance envers les partis politiques et a montré les conséquences du délitement du lien social dans de nombreux endroits. Ce délitement, aggravée par une très inquiétante crise du syndicalisme, contribue à faire le lit de tous les extrémismes.

2. Dépasser les corporatismes : un syndicalisme général

Dès son origine, le Sgen-CFDT a fait le choix d'être un syndicat général. Il réaffirme ce choix.

Le syndicalisme général établit des revendications pour toutes les catégories professionnelles, cohérentes entre elles, cohérentes avec un projet de transformation sociale.

Dans un secteur où le syndicalisme autonome est majoritaire plus que partout ailleurs, dans une période caractérisée par la montée des comportements individualistes, la notion de syndicat général s'impose plus que jamais. Elle traduit notre conception de la solidarité.

Le syndicalisme général ne consiste pas à agglomérer toutes les revendications. Il cherche, au contraire, à répondre aux exigences et aux aspirations, parfois contradictoires, en leur donnant une cohérence revendicative dans le cadre d'un projet solidaire et transformateur.

3. Dépasser les corporatismes dans la solidarité : un syndicalisme confédéré

Dès sa création en 1937, le Sgen a voulu signifier sa solidarité avec tous les salariés en adhérant à une confédération ouvrière.

Cette adhésion se voulait également être l'expression d'une conception de l'École, de la perception de l'enjeu social que représente l'École.

Aujourd'hui, cette adhésion traduit aussi la volonté du Sgen de situer son action, sa conception de la société dans le cadre d'un mouvement interprofessionnel, au-delà des corporatismes.

Le syndicalisme confédéré a vocation - avec d'autres - à orienter le monde, la société vers plus de démocratie, de justice, de solidarité, d'émancipation et de progrès social, à influencer les devenir individuels et collectifs. Le choix

d'un syndicalisme de transformation sociale doit donner sa pleine dimension au syndicalisme confédéral.

Le Sgen a fortement contribué à la déconfectionnalisation de la CFTC et en conséquence à la création, en 1964, de la CFDT.

Le Sgen réaffirme, sans ambiguïté, son appartenance à la CFDT.

Pour autant, le fonctionnement, la stratégie, voire le projet de la CFDT ou sa perception laissent perplexes un grand nombre d'adhérents et déstabilisent des militants.

Sans être nostalgique d'une époque révolue, le Sgen-CFDT entend contribuer à faire vivre une CFDT davantage porteuse d'avenir, plus ouverte, moins encline aux certitudes, une CFDT à la démocratie renouvelée. Les adhérents doivent pouvoir se reconnaître dans leur organisation.

Pour participer à cette ambition et au chantier ouvert par la confédération sur la place et l'implication des adhérents et militants, il est indispensable que tous les syndicats Sgen-CFDT puissent s'investir davantage dans l'interprofessionnel : UD, URI ...

Le Sgen-CFDT continuera de s'investir pleinement au sein de la confédération en mettant en avant des propositions constructives mais en ayant également une attitude critique si cela est nécessaire.

Le Sgen-CFDT entend également défendre une conception du fédéralisme qui ne soit ni une attitude d'autonomie ni une posture de simple exécutant, mais celle d'une participation active et reconnue à l'élaboration des positions confédérales.

Le syndicalisme confédéré ne consiste pas à agglomérer toutes les revendications. Il cherche, au contraire, à répondre aux exigences et aux aspirations, parfois contradictoires, en leur donnant une cohérence revendicative dans le cadre d'un projet solidaire et transformateur.

4. Le Sgen-CFDT fidèle à son histoire

C'est la première fois depuis sa création que le Sgen-CFDT réaffirme avec une telle gravité son identité de syndicat général et confédéré.

L'histoire de notre organisation doit se poursuivre pour faire vivre les valeurs, la volonté de transformer l'École, la société, qui ont uni et continuent d'unir toutes celles et tous ceux qui ont fait cette histoire. Et cette histoire ne pourra se poursuivre que dans la CFDT.

Le congrès mandate le conseil fédéral pour faire régulièrement le bilan sur l'évolution du fédéralisme et de la démocratie dans notre confédération.

5. Un syndicalisme laïque

Le Sgen-CFDT réaffirme son attachement au principe de laïcité au sein du service public d'éducation.

Ce principe constitue le socle de la citoyenneté républicaine et doit, par conséquent, s'appliquer à l'ensemble du territoire national.

II- Le choix d'un syndicalisme réformiste et de transformation sociale

1. Un syndicalisme de projet

Rares sont les organisations, les partis politiques à droite comme à gauche qui ne se revendiquent pas réformistes. Cette unanimité de façade pourrait vider de sens toute idée de réforme. Le contenu du réformisme doit donc être défini. Pour le Sgen-CFDT il doit permettre à tous de vivre effectivement l'intégralité de leurs droits, d'exercer un pouvoir réel sur leur vie, sur la vie de leur entreprise, sur la vie de la société.

Pratiquer un syndicalisme réformiste, c'est être porteur d'un projet global qui conduit à une transformation de l'École, à une transformation sociale pour une société plus juste et plus solidaire. (*Brest, 1998, résolution 1 et Libourne, 2001, résolution 1*).

Ce type de syndicalisme nécessite des adhérents acteurs et s'oppose fondamentalement à un syndicalisme d'accompagnement de décisions prises par l'État, la représentation nationale ou les partis politiques. La gestion n'est pas une fin en soi, elle doit être au service d'objectifs définis collectivement et démocratiquement. En aucun cas, elle ne peut constituer un projet syndical.

2. Défendre et renforcer les services publics

Le 21 avril 2002 a rappelé, si besoin était, la fragilité de la démocratie. Elle ne constitue pas un acquis donné une fois pour toutes ; elle doit se consolider, se développer un peu plus chaque jour. Le renforcement du service public passe par son développement et son amélioration.

Dans une société de plus en plus dérégulée, le développement et l'amélioration du service public sont des outils déterminants pour la solidarité et la cohésion sociale. En cela ils sont une garantie de la démocratie.

Promouvoir le service public,

- c'est mieux assurer les mêmes droits effectifs pour tous sur l'ensemble du territoire ;
- c'est prendre en compte plus particulièrement ceux qui, victimes d'inégalités ou d'exclusions, constituent la proie facile de l'extrême-droite ;
- c'est favoriser la mixité sociale ;
- c'est garantir pour tous les jeunes le droit à l'éducation, à la culture, à la maîtrise des savoirs, à la formation qualifiante. L'Éducation doit rester un service public.

Il appartient à l'État de garantir les mêmes droits pour tous en particulier dans le cadre d'un service public de proximité fort pour une démocratie plus participative.

3. Lutter contre les discriminations

La lutte contre toutes les formes de discrimination est une priorité fondamentale. Elle s'inscrit dans le projet du Sgen-CFDT qui met en avant la justice sociale, la cohésion de la société et le respect des droits de l'Homme.

Une société plus juste, plus solidaire, c'est bien le sens du combat du Sgen-CFDT contre les discriminations qu'elles soient sociales, religieuses, racistes, xénophobes, sexistes, liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, ou liées à un handicap ...

C'est par l'éducation, dans les contenus d'enseignement mais aussi dans la pratique de toutes celles et tous ceux qui forment l'équipe éducative que l'École doit contribuer au respect de l'autre.

Le syndicalisme que nous voulons doit agir quotidiennement contre ces discriminations.

Il est donc essentiel que les équipes militantes l'intègrent dans leur pratique syndicale et professionnelle.

Des actions revendicatives, l'organisation de débats au sein de nos structures avec des partenaires associatifs, la formation syndicale peuvent contribuer à la nécessaire prise en compte de ces questions.

4. Les questions sociétales

Pour avoir trop délaissé d'importants problèmes de société - développement durable, éducation à l'environnement, droit au logement, lutte contre le Sida, droit de vote des étrangers, sans papiers, ... - le syndicalisme ne répond qu'imparfaitement aux préoccupations d'un grand nombre de citoyens et en particulier des jeunes.

Le Sgen-CFDT entend bien confirmer son engagement syndical sur les questions sociétales pour mieux porter ses valeurs. Il poursuivra ses relations avec des associations qui sont engagées sur ces problèmes.

III- Le choix de pratiques fondées sur nos valeurs

1. Fidèle aux valeurs et aux principes qui l'animent -laïcité, justice sociale, solidarité, démocratie-, le Sgen-CFDT poursuivra son choix d'un syndicalisme de critique sociale, de revendications, de propositions et d'actions.

2. Le rapport au politique

Le Sgen-CFDT reste totalement attaché à l'indépendance vis-à-vis des partis politiques : il ne peut donc bien entendu pas être la «courroie de transmission» de quelque parti que ce soit.

Pour autant, en refusant tout comportement partisan, le Sgen-CFDT rejette la notion même d'apolitisme qui de fait consisterait à se retirer de la communauté des citoyens.

Le rejet du politique a de graves conséquences : rejet des partis démocratiques, montée des extrémismes. Le Sgen-CFDT entend en conséquence avoir un comportement responsable.

Dans ce cadre, le Sgen-CFDT s'attachera à promouvoir son projet auprès des forces politiques et sociales. Il analysera les projets politiques au regard de son propre projet.

3. Négociation et action

Le Sgen-CFDT est attaché à la politique contractuelle. Or une véritable politique contractuelle articulée avec l'action syndicale nécessite des interlocuteurs, des objets et des lieux de négociations.

Dans la Fonction publique, et encore plus à l'Éducation nationale, les pratiques de négociation restent rares. Le débat social y est au mieux limité à une concertation conclue par une décision politique unilatérale.

Cette quasi absence de négociation a de multiples explications : conception traditionnelle du rôle de l'État, fonctionnement pyramidal descendant de l'administration, manque de temps et de formation de l'ensemble des partenaires. Les différents CTP, les CREA, les CAEN, CDEN, sans parler des conseils d'école ou d'administration ne sont pas des lieux où se pratique une réelle négociation.

Ces instances doivent devenir des lieux de négociation.

Décision politique et négociation sociale sont indispensables mais constituent deux démarches qui ne peuvent se substituer l'une à l'autre.

Il y a nécessité de définir ce qui relève de la loi et ce qui relève du contractuel sachant que, pour le Sgen-CFDT, les objectifs généraux et les statuts doivent relever de la loi.

Il appartient donc à notre type de syndicalisme de définir avec les politiques ce qui relève du champ de la négociation dans les ministères, les écoles, les établissements et toutes les instances paritaires.

Pour faire aboutir nos revendications, la construction d'un rapport de forces est indispensable. Manifestation et grève font partie des moyens d'action légitimes pour instaurer ce rapport de forces.

La négociation ne peut aucunement être une fin en soi, mais elle est un outil déterminant pour l'obtention de résultats significatifs conformes à nos valeurs et à notre exigence de transformation sociale.

La négociation, si elle aboutit, facilite l'évolution sociale indispensable dans notre pays. Notre syndicalisme peut jouer pleinement son rôle.

4. Les alliances avec les partenaires syndicaux

Bien souvent la recherche de coopération intersyndicale s'avère indispensable pour créer un rapport de forces et peser sur les décisions. L'unité d'action correspond à une aspiration des personnels.

Sans privilégier l'unité au détriment de ses valeurs, sans se sentir ligoté dans une unité sans fin, le Sgen-CFDT continuera de jouer un rôle moteur dans la recherche de l'unité chaque fois qu'il s'agit d'enjeux majeurs pour la Recherche publique et l'Éducation.

5. Développer notre type de syndicalisme

La division syndicale, l'émiettement qui confine au ridicule, une certaine radicalisation de plus en plus présente dans notre secteur professionnel affaiblissent considérablement le syndicalisme.

Cette situation donne une image déplorable et de moins en moins lisible du syndicalisme et ne favorise pas la syndicalisation de nouveaux personnels.

Le Sgen-CFDT ne se résout toujours pas à cette situation et l'appel « Il est temps », lancé publiquement en janvier 2000, est toujours aussi pertinent. Il mérite d'être réactivé.

Sur ses valeurs, sur sa conception du syndicalisme, le Sgen-CFDT continuera de favoriser des convergences privilégiées afin de créer une dynamique dans le monde syndical et dans le monde de l'Éducation. Il y va, à terme, de la crédibilité du syndicalisme.

IV- Le choix de faire vivre la démocratie interne

o. La prise de décision de la confédération sur le dossier des retraites a indéniablement révélé un dysfonctionnement et pour beaucoup un déficit de démocratie. Le Sgen-CFDT participera activement au débat ouvert par la CFDT sur la place et le rôle des adhérents et militants concernant la prise de décision.

1. Un syndicalisme d'adhérents - acteurs

Un syndicalisme plus efficace et plus démocratique passe par un syndicalisme d'adhérents.

Le Sgen-CFDT confirme sa priorité de développement et de syndicalisation en particulier des jeunes.

Peser, agir pour faire avancer, faire aboutir un projet nécessite des adhérents acteurs du changement, plus nombreux, davantage impliqués dans la vie syndicale.

Le degré d'implication de l'adhérent doit être intégré dans notre réflexion. Le congrès donne mandat au conseil fédéral pour approfondir et organiser cette réflexion sur la politique des militants.

Cette dimension est à prendre en compte notamment auprès des jeunes. Leur approche du syndicalisme est différente, souvent plus distanciée. Leur engagement est parfois multiple et leur implication plus ponctuelle. Nos pratiques syndicales doivent pouvoir s'adapter pour répondre à cette évolution de l'engagement syndical.

Le congrès donne mandat au conseil fédéral pour approfondir et organiser cette réflexion sur la politique des militants.

2. Un syndicalisme de délégation

La consultation directe des adhérents, de type référendaire, n'est trop souvent que démagogie et est loin d'assurer une prise de décision démocratique.

La démocratie représentative reste la meilleure méthode pour prendre des décisions en connaissance de cause.

Mais le choix du mandatement ne doit pas aboutir à abandonner tous les pouvoirs au délégué sous peine de prendre une décision qui soit rejetée ou incomprise.

Quelle que soit la confiance accordée par les congrès ou par les instances, les responsables à tous les niveaux ont l'obligation de rendre compte, ressourcer et régénérer cette légitimité en sollicitant l'avis des structures.

Les structures doivent être sollicitées pour être pleinement responsabilisées.

Ce fonctionnement constitue un enjeu de vie démocratique mais contribue également à la construction de la démocratie.

L'adhérent a certes besoin d'informations professionnelles et interprofessionnelles, d'explications mais il a aussi le droit d'être associé à une décision par le biais des structures auxquelles il a adhéré. C'est par de telles sollicitations qu'il peut progressivement devenir militant.

Quel que soit le mode de fonctionnement démocratique (représentation, participation, délégation), il se doit d'être davantage interactif.

3. Les prises de décisions

Il est de la responsabilité du conseil fédéral du Sgen-CFDT, son organe directeur, de prendre les décisions.

Pour autant, comme il l'a toujours fait, le Sgen-CFDT, dans les prises de décisions importantes, continuera de prendre l'avis de tous ses syndicats afin d'éclairer pleinement le conseil fédéral avant sa décision.

V- Le choix de la dimension internationale pour le Sgen-CFDT

1. Contribuer au développement du syndicalisme européen

Le Sgen-CFDT continue de s'investir dans le comité syndical européen de l'éducation (CSEE) afin de contribuer à bâtir une Europe qui est aujourd'hui principalement économique et juridique (*Libourne, 2001, résolution 1 § 7*).

Membre du bureau exécutif du CSEE (branche Éducation de la CES), le Sgen-CFDT participe à la réflexion pour que se mettent en place :

- une Europe sociale et politique ;
- une Europe de l'éducation.

Dans la construction de l'Europe de l'éducation, le Sgen-CFDT continuera de mettre en avant sa conception de la laïcité et la défense du Service public.

Il continuera d'œuvrer pour que vive et se démocratise l'espace éducatif européen, pour que se réalise dans l'enseignement supérieur l'harmonisation européenne des diplômes. Le soutien du Sgen-CFDT au principe du LMD (licence, master, doctorat) appuie cette démarche.

2. Le Sgen-CFDT et la mondialisation

(voir résolution de Libourne, 2001)

Le Sgen-CFDT combattra la montée d'une mondialisation libérale tant par ses implications aux niveaux européen (CSEE) et mondial (IE) que par sa participation à différentes initiatives.

Ce processus de globalisation ne cesse de creuser des inégalités profondes et persistantes.

Avec l'IE et la CFDT (le texte «*Le Monde que vous voulez*», Nantes, 2002), le Sgen-CFDT s'inscrit dans une stratégie de développement durable : développement global avec un juste équilibre entre croissance économique, res-

ponsabilité sociale, équité entre Nord et Sud et protection de l'environnement.

La recherche doit profiter à un développement équilibré du monde.

Le Sgen-CFDT réaffirme le besoin d'une régulation mondiale. Il entend participer dans la CFDT à la revendication d'instances de régulation renouvelée prenant en compte la dimension sociale et culturelle des enjeux économiques.

Le Sgen-CFDT rappelle son attachement à un monde plus solidaire. Il réaffirme son exigence de limitation des flux financiers spéculatifs. Dans cet esprit, le Sgen-CFDT est adhérent d'Attac depuis 1999.

Membre du Collectif «*De l'éthique sur l'étiquette*», le Sgen-CFDT agira pour mettre en œuvre une politique d'éducation à la consommation socialement responsable.

Sans nécessairement partager toutes les options des altermondialistes, le Sgen-CFDT entend poursuivre le dialogue avec les militants des organisations démocratiques qui ont le mérite d'interroger le monde dans lequel nous vivons.

Avec l'Internationale de l'Éducation (IE), le Sgen-CFDT continuera de refuser la marchandisation des savoirs et de l'éducation qui à terme menace le service public d'Éducation (Libourne, 2001, résolution 1).

Un mandat de travail est donné au conseil fédéral pour approfondir ce refus et faire des propositions.

Vote global sur la résolution

« Pratiquer un syndicalisme de transformation sociale : les choix du Sgen-CFDT »

Pour	2 506
	79,45 %
Contre	345
	10,94 %
Abstentions.....	303
	9,61 %